



## (i) Plus de 200 médecins à l'origine des actions en justice contre "Linky"

S'attaquant à un seul des médecins intervenus dans les affaires "Linky", ENEDIS s'était gardée de préciser que ce sont **en réalité 210 médecins** qui sont intervenus pour certifier l'état de santé de leurs patients victimes d'électrohypersensibilité (EHS), révèle la plateforme MySMARTcab :

*« ENEDIS sait très bien que ce n'est pas "un" médecin derrière les procès Linky puisque nous communiquons devant les tribunaux les certificats de plus de 200 médecins différents. »*

**Arnaud Durand**  
Avocat des victimes

Faut-il aussi préciser que cette attaque dirigée uniquement contre le Professeur Dominique Belpomme – médecin-chercheur et co-auteur d'études constatant des altérations physiologiques sur les victimes d'EHS en cas d'exposition – a pour origine le Docteur Lambrozo, médecin salarié du groupe EDF.

*« Dans la controverse sur les effets des ondes, on a une poignée de médecins – ni praticiens ni chercheurs sur l'EHS – qui intervient partout en vue de semer le doute alors que certains sont même directement salariés du groupe EDF. »*

**Christophe Lèguevaques**  
Fondateur de MySMARTcab

## (ii) Nouvelle condamnation d'ENEDIS en référé

Emboitant le pas des TGI de Toulouse, Bordeaux, Foix et Tours, le TGI de Grenoble condamne, sous astreinte de 200 Euros par jour de retard, la société ENEDIS à délivrer à Madame D.<sup>1</sup> victime d'électrohypersensibilité, une électricité dépolluée des nouveaux courants porteurs en ligne dus aux "Linky".

Le dossier de la victime, fondé notamment sur l'avis de **deux médecins du travail au CHU de Grenoble** et d'un avis officiel de l'ARS [Agence Régionale de Santé] reconnaissant son EHS, n'a pu être utilement contesté par la SA ENEDIS.

Voir la décision du Tribunal : [Liu.re/Linky/ENEDIS-TGI-de-Grenoble](https://liu.re/Linky/ENEDIS-TGI-de-Grenoble)

Dans le même temps, le collectif d'avocats dénonce **plusieurs fraudes** intervenues sur l'évaluation économique et sanitaire du "Linky" et demande un moratoire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La victime accepte d'être interviewée par la presse.

<sup>2</sup> Une action au fond est aussi en préparation sur la plateforme MySMARTcab : [Linky.mysmartcab.fr](https://linky.mysmartcab.fr)